

Maître d'enseignement HES auprès de la Haute Ecole de Santé

Numéro de référence 1145

La HES-SO Valais-Wallis forme plus de 2'800 étudiant·e·s et contribue, au travers de la recherche, à l'innovation, au développement économique et social ainsi qu'à la création d'emplois. Sa Haute Ecole de Santé, avec la filière physiothérapie à Loèche-les-Bains, la filière soins infirmiers francophone à Sion et germanophone à Viège, un Institut Ra&D innovant et interdisciplinaire, forme les professionnels de haut niveau de demain. Rejoignez-nous !

Pour renforcer son équipe, La Haute Ecole de Santé de la HES-SO Valais-Wallis met au concours pour sa filière Soins infirmiers et son Institut de Formation Continue, le poste de : Maître d'enseignement HES

VOTRE MISSION

- Enseignement auprès de la filière et en Formation Continue en Soins infirmiers, notamment dans le domaine des soins aigus et de l'Examen Clinique
- Responsabilité de module en collaboration avec la responsable de filière
- Contribution au développement de la Formation Continue dans le domaine des soins aigus
- Assurer l'appui nécessaire aux étudiants

VOTRE PROFIL

- Master en Soins infirmiers ou jugé équivalent
- Pratique professionnelle d'au moins 5 ans dans les soins infirmiers, particulièrement dans la pratique des soins aigus
- Expérience de l'enseignement en niveau tertiaire serait un atout
- Fort intérêt pour les problématiques de santé communautaire
- Langue maternelle française avec de bonnes connaissances de la 2ème langue

TAUX D'ACTIVITÉ

60 %

LIEU DE TRAVAIL

Sion

ENTRÉE EN FONCTION

01.09.2021

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Sylvaine Héritier, responsable de la filière Soins infirmiers,
asylvaine.heritier@hevs.ch - tél. 041 58 606 84 45,
Mme Anne Jacquier-Delaloye, directrice de la Haute Ecole de Santé, anne.jacquier@hevs.ch - tél. 041 58 606 84 11,
vous donneront, sur demande, tous les renseignements souhaités concernant le cahier des charges.

Nous vous invitons à adresser votre dossier de candidature complet sur notre site www.hevs.ch/job jusqu'au 5 février 2021. Uniquement les postulations enregistrées en ligne seront prises en compte.